



## Groupe 3 : Diversité de la création et des œuvres

Animé par Manon Delauge et Fabrice Marquat (ALCA) et Stéphanie Vigier et Rafael Maestro (CINA)  
Rapportrices : Margaux Maillard, Nathalie Troquereau et Aurore Schneckönig (ALCA).

En considérant la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée en 2005 et la Déclaration de Fribourg sur la diversité culturelle de 2007, il en résulte que la diversité artistique en région Nouvelle-Aquitaine englobe de nombreuses acceptions, de l'humain d'une part et de l'œuvre elle-même d'autre part :

- La pluralité et la variété des expressions culturelles et artistiques : formes, genres, esthétiques, variétés
- La pluralité des contenus, des techniques, au-delà de normes établies
- La pluralité des origines culturelles, ethniques, linguistiques différentes des auteurs ou groupes d'auteurs, histoires, récits, perspectives depuis différents points de vue
- La pluralité des modes de production, de fabrication, et de diffusion
- La diversité qui prend source dans la tradition, l'innovation, ou l'expérimentation,
- La liberté d'expression
- L'accessibilité à l'acte de créer quel que soit le statut socio-économique, l'âge, le genre, la capacité

Ainsi la diversité de la création et des œuvres tient autant à la nature des projets, à leurs auteurs et autrices, ainsi qu'aux producteurs et productrices. Elle se traduit tant par une diversité des aides dans leur nature – financière ou non - que dans leur modalité d'instruction, que dans la multiplicité des lieux et canaux de diffusion des œuvres, sans oublier les enjeux d'éducation aux images. La pluralité des porteurs de projet (personne morale ou physique), quel que soit leur lien au territoire régional, motive l'existence de ces aides multiples.

À ce jour, elles sont ouvertes sans distinction pour offrir une vision élargie de la création au niveau régional, national et international.

Nous aborderons donc la réforme des fonds de soutien et de l'accompagnement des auteurs dans la perspective du parcours d'une œuvre, de sa création à sa rencontre avec tous les publics au regard de la chaîne de valeur du secteur cinématographique.

Ce groupe de concertation va se déployer sur 3 réunions articulées comme suit :

- 1. Photographie de l'existant, identification des besoins (08/03/2024)**
- 2. Questionner et prioriser les besoins (09/04/2024)**
  - Validation commune des besoins identifiés.
  - Selon les enjeux liés à la diversité
  - Selon leur nature
  - Selon leur place dans le parcours d'une œuvre
- 3. Améliorations et modifications possibles (28/06/2024)**
  - Faut-il ajouter, simplifier, regrouper ?

## Atelier 3 – 29 mai : Améliorations et modifications possibles ?

### Ordre du jour

A partir des pistes débattues la dernière fois, lesquelles retenir ?

- Faut-il ajouter, simplifier, regrouper ?
- Mieux distinguer les enjeux selon les canaux de diffusion chronologie des médias et visas pour la salle de cinéma ?
- Communiquer différemment - éditorialisation : pour qui ? Sur quoi ?

### Participants :

**David GUYARD** (Ecrans du monde),  
**Soleïma ARABI**, (Autrice, réalisatrice)  
**Emilie TARDIF** (Groupe Fiction),  
**Xavier Truchon** (TOKU),  
**Camille LOUVET** (OULA Productions),  
**Jérôme POLIDOR** (auteur, réalisateur, NAAIS),  
**Camille WIPLIER** (productrice Xilam Animation),  
**Maitane Eyheramonho** (Zukugailua),  
**Pauline TRAN VAN LIEU** (productrice, HUTONG PRODUCTIONS),  
**Marie LESAY** (productrice, RUE DE LA SARDINE, PEÑA),  
**David HURST** (Dublin Film, PEÑA),  
**Charles-Edouard WOISSELIN** (PEÑA),  
**Athanasios VASILEIOU** (Auteur réalisateur, *Festival Filmer le Travail*),  
**Alexandre PERRIER** (producteur, KIDAM, PEÑA),  
**Isabelle NEUVIALLE** (Pyramide Production),  
**Katti POCHELU GASTIBELTZA** (Productrice Gastibeltza Filmak),  
**Yohann COSTEDOAT** (Maelstrom Studios),  
**Marjory OTT** (Autrice, réalisatrice, SPI),  
**Jean-Raymond GARCIA** (Auteur, réalisateur Tribune des auteurs),  
**Camille SOLANS** (Pôle régional d'éducation aux images – FRMJCNA),  
**Cécile TESSIER GENDREAU** (réalisatrice),  
**Jeremie OBISPO** (chargé de mission COM TV, REGION NOUVELLE-AQUITAINE),  
**Noemie BENAYOUN** (ALCA), **Nathalie BREMOND** (ALCA), **Maelys GOSSET** (ALCA), **Pauline LAVALLEE** (ALCA), **Rachel CORDIER** (ALCA)

---

Nombre de participants : 27 (+ 4 co-animateurs ALCA-CINA, 3 rapportrices)

Secteurs représentés : Production (8), auteur, autrices (6), Prestataire (1), Association professionnelles (6), Festival (1) Education aux images (1)

Prises de parole hors co-animateurs : 6 (4 Hommes/10 et 3 femmes 17)

---

### Les idées principales qui ressortent de ces échanges :

- Renforcer l'aide à la post-production (périodicité de 2 à 3 fois par an, périmètre possible : projets d'initiative régionale, produits ou autoproduits). Moduler en fonction du format de l'oeuvre
- Création d'une bourse dédiée aux auteurs émergents avec suivi sur un an et parcours d'auteurs plus confirmés (écriture, déplacement en festivals, ...)
- Prise en compte des langues régionales pour l'attribution d'une aide (oeuvre fragile)
  
- Renforcer l'accompagnement des projets fragiles avant dépôt par le tutorat/mentorat (écriture, production, dossier de demande d'aide) en proposant des rencontres avec des professionnels ressources volontaires 2 à 3 fois par an. Alca pourrait centraliser les professionnels susceptibles de participer
- Création d'une structure de distribution commerciale des oeuvres néo-aquitaines (salles, festivals, plateformes...) ou rétablissement de l'aide au programme des sociétés pour favoriser la diffusion par les sociétés de production qui pourraient notamment inventer un programme de sortie de leurs oeuvres hors format habituel en partant de l'infra régional.
- Préciser auprès des distributeurs les conditions de réciprocité des aides dans les conventions en matière de diffusion pour les sorties en salle.
- Renforcer l'accompagnement des oeuvres d'initiative régionale soutenues (presse, communication, diffusion)
- Valorisation de l'éducation aux images dans le parcours d'auteur (financier, visibilité des films réalisés dans le cadre d'ateliers), réfléchir à la place que les TV locales et le COM pourrait prendre

### **Résumé des prises de paroles**

#### **ALCA**

L'ODJ s'est construit sur les échanges précédents :

Quelle réforme serait utile dans cet axe de la diversité de la création et des oeuvres ?

Quelles pistes retenir à partir de celles évoquées par tous les groupes ?

Parmi les idées débattues, la dernière fois y a 3 grands axes : la question de la formation, du tutorat, de l'aide à la postproduction et l'aide à la structuration d'une distribution commerciale des oeuvres régionales. A souligner que la question d'une meilleure prise en compte de l'éducation aux images dans le parcours d'auteur serait la bienvenue.

Critères d'éligibilité du fond de soutien qui mettent l'accent sur le lien régional.

Piste d'amélioration autour de l'accompagnement préalable des auteurs, notamment régionaux, pour augmenter l'opportunité que leurs projets soient auditionnés et retenus.

En plus du travail déjà mené par les chargés de mission Alca en amont des dépôts, comment favoriser la formation, l'information, la communication, pour mieux accompagner, renforcer les projets régionaux ?

Quid du « rôle » du comité d'experts, sa place, sa composition ?

Débat sur l'intérêt ou non d'avoir des observateurs régionaux lors des auditions.

Autre idée évoquée : les nouvelles formes d'aides à imaginer pour les projets régionaux hors cadres ou pas mûrs, avec la question des bourses ?

Création d'une structure régionale privée pour faire vivre les films et leur faire rencontrer un public ?

Que ce soit pour les bourses, formations, aide à la post production, aides à la diffusion, nécessité d'être précis entre ces 4 termes, quelle périodicité, quels critères d'accès : selon les oeuvres, selon les auteurs ?

Aide à la postproduction : des films qui ont eu le fond de soutien mais restent fragiles à la finalisation, mais peut aussi s'adresser à des œuvres autoproduites qui ouvre un champ sur la diversité des œuvres, ouvre à une aide intéressante pour des gens esseulés dans la fabrication et finalisation d'un film. Si on parle d'initiatives régionale dans l'aide à la postproduction, d'un point de vue légal sur le règlement européen, ne pourrait pas être dédié à l'initiative régionales. Voir comment les auteurs de NA puissent en bénéficier et dans quelles limites ? Le NA Film Workout n'a qu'une seule session par an donc revoir la formule pour que les projets puissent être déposés deux ou trois fois par an. A noter qu'un film qui a eu l'aide à la production via le fonds de soutien ne peut pas postuler au NAFW  
Dernier point, la question de l'enveloppe parce que nous sommes à budget constant. Donc les financements devront être pris ailleurs, donc où ?

### **Jérôme POLIDOR**

Il faut penser en termes de diversité de création et d'œuvre à la création sonore qui n'a pas du tout été abordée. A failli aboutir à l'aide création au Chalet Mauriac et qui été annulée. Genre très vivant, et rien n'été mis en place par ALCA et la Région.

### **ALCA**

À voir comment on peut intégrer cette remarque selon les 3 champs évoqués. Cela a sa place sur la diversité de la création mais difficile de l'intégrer dans notre ordre du jour. Effectivement, un projet avec le Chalet Mauriac avait été évoqué mais n'a finalement pas été mis en place en raison des contraintes budgétaires. Sur cette question revenue en avril à Brive, d'aider les auteurs, autrices et producteurs.trices déjà aidés et qui pourraient en accompagner d'autres, y a-t-il des pistes plus concrètes à aborder ?

### **Marie LESAY**

Sur la partie auteur et jeune producteur, on pourrait imaginer qu'ALCA s'occupe de centraliser des personnes ressources qui peuvent être sollicitées selon les désirs des auteurs et jeunes producteurs, on aurait un vivier d'auteurs et producteurs plus aguerris qui pourraient être sollicités avant les dépôts. En fonction de leurs disponibilités, type « je suis disponible 2 fois par an pour accompagner un jeune producteur sur la constitution de son dossier ». Je ne sais pas si ce travail de coordination peut être mené par ALCA ?

### **ALCA**

Et concernant l'aspect financier ?

### **Marie LESAY**

Quand on parle de tutorat ou de mentorat, c'est pour moi quelque chose de bénévole. A titre personnel, ça me va, une fois ou deux par an, d'accompagner une jeune production dans un projet.

### **Jean Raymond GARCIA**

A plusieurs reprises, on a évoqué la précarité, la fragilité de la situation des auteurs, du fait que les aides directes aux auteurs sont relativement peu importantes au niveau des régions françaises, y compris en Nouvelle-Aquitaine, puisque la seule aide qui existe est l'aide au projet d'après (à faire évoluer et renforcer). Tout ce qui relève du champ de la recherche, de la documentation, quelles que soient les esthétiques, méritent une attention de la part de la Région, voire d'autres collectivités d'ailleurs. On constate qu'il n'y a pas d'articulation entre les fonds filières et les collectivités territoriales signataires de la convention, ça fait peut-être partie des réflexions à avoir : étendre au-delà du FDS la coopération infrarégionale. Concernant le tutorat et le mentorat, même si j'entends les propos de Marie sur une action bénévole, on peut apparenter cette démarche à une démarche d'expert ou d'accompagnement, ça pourrait donc faire l'objet d'une rémunération. Je vous invite à vous rapprocher de la SCLEF pour avoir des chiffres et bilans sur ces propositions qui ont déjà été évoquées, ainsi qu'en région Bourgogne Franche-Comté.

### **Alexandre PERRIER**

L'avantage du tutorat est de créer du lien entre professionnels et générations, auteurs et producteurs, et c'est ce qui manque aujourd'hui. C'est sûr qu'un auteur a besoin d'argent mais aussi d'être accompagné. Il est primordial d'aller dans cet axe-là. Comment accompagner cette PSR pour rendre les projets plus solides et qu'ils puissent aller au national et au-delà. Ça paraît bien qu'ALCA puisse coordonner et redispacher ce réseau entre expérimentés et moins aguerris.

### **ALCA**

Pouvez-vous préciser ce rôle de coordination dévolue à ALCA ? Un projet PSR, ce serait le rôle d'ALCA automatiquement ou non de leur proposer ces options ?

### **Marie LESAY**

Ne rien obliger. Je pense surtout en amont des dépôts pour désengorger ces commissions. Ceux qui sont assez jeunes. Vous quand vous recevez les projets, si vous identifiez les projets faibles, les rediriger en amont des commissions pour qu'ils y arrivent plus forts et ne pas attendre forcément le deuxième ou troisième tour. Je parle de la partie production. ALCA peut leur demander : vous pensez être allé au bout du projet ou ça vous intéresse d'avoir une ou deux sessions avec des pros pour avoir un projet plus abouti ? Bénéficier d'une ou deux sessions avec quelqu'un de plus aguerris pour déposer un dossier plus solide.

### **ALCA**

Il faut identifier les structures qui en auraient besoin. Un projet qui a eu un PSR au FDS, ça veut dire que le comité était plutôt favorable sur la qualité artistique du projet. Il peut ne pas avoir trouvé sa place en plénière pour des raisons de volume plus que d'aboutissement du projet. Il faut donc identifier plutôt effectivement les structures qui en ont besoin avant même le dépôt.

### **Jérôme POLIDOR**

Présentation faite à territoires d'image autour d'un dispositif qui s'apparenterait à l'aide au projet d'après mais qui serait une bourse du même montant, avec un vrai accompagnement. Essayer de faire monter le taux de sélectivité issu de la région, y compris pour des débutants, et avec un accompagnement individuel sur un an pour avoir un projet déposable et recevable aux aides (exemple de Strasbourg). Faire monter des auteurs locaux pour qu'ils soient compétitifs au niveau local et régional.

Je voulais aussi dire que chaque projet a besoin d'accompagnement différent, il faut donc un panel d'aides à disposition. Certaines choses ont été mises en place par Naais, type le Point Doc ou Point Fiction, avec des auteurs qui se retrouvent un week-end pour travailler leurs projets. Il faut avoir en tête les initiatives qui existent déjà, portées par les associations ou autres. Ça tient à du bénévolat, mais ça permet d'organiser de la transmission, mélanger des gens confirmés ou émergents. On n'est pas obligé de tout construire mais mieux aider financièrement ce qui est déjà mis en place par les auteurs eux-mêmes. Des choses existent déjà mais qui reposent beaucoup sur du bénévolat et peut-être faudrait-il soutenir ces initiatives déjà existantes.

### **Jean-Raymond GARCIA**

Je voulais revenir sur l'Eurométropole de Strasbourg, initiative de l'association des auteurs de Grand Est avec la mise en œuvre d'une aide au concept, dispositif qui n'a pas pu aboutir auprès du conseil régional, la métropole l'avait concrétisée, destinée uniquement aux auteurs métropolitains toutes esthétiques confondues. Au-delà d'une aide financière, bourse ou subvention, ce n'est pas la même nature de traitement juridique, il y a un accompagnement sur une durée déterminée. Avec cette aide à la réécriture, l'objectif est d'aboutir à un projet qui serait présenté à un fonds d'aide. Au lieu de parler de parcours d'auteur, peut-être parler de parcours d'aide. Ça peut être vrai pour les fonds filière mais

ça peut être vrai pour le reste. Sans verser dans une automaticité des différentes étapes, il y a moyen de travailler les complémentarités, qui éviterait un sentiment d'empilement évoqué par le CNC.

Besoin de revenir sur un point qui paraît important, l'objectif parmi les 2 cités par la Région par la VP Culture, la priorité donnée aux auteurs, je suppose qu'il s'agit des régionaux, je ne vois pas comment on ne peut pas évoquer les taux de sélectivité qui sont très déséquilibrés entre soutien à la création-production et l'initiative régionale. Particulièrement, dans le court-métrage là où tout commence. Pour revenir sur les propos précédents, sur la montée en puissance, si les taux de sélectivité sont aussi rudes, ça risque d'être assez décourageant de solliciter les aides de la Région.

#### **ALCA**

Ces questions ont effectivement été évoquées à Brive. Avant de passer à la postproduction, y a-t-il d'autres remarques sur ces formes d'accompagnement préalable ? Notamment sur un axe spécifique comme les langues régionales ?

#### **Katti POCHELU**

Je pense que ce sont des dispositifs qui pourraient être complémentaires. Sur des dispositifs ou idées évoqués, je rejoins les propositions qui ont été faites sur l'accompagnement d'auteurs, de producteurs, sur des projets fragiles. Il existe des dispositifs dans le pays basque Sud, type NOKA, pour aider les autrices à porter des projets et être mieux représentées dans l'écosystème local. 3 projets soutenus par an, très sélectifs et avec un mentorat sur un an pour suivre les étapes et renforcer le projet dès la phase d'écriture jusqu'à la production. C'est un dispositif qui a 3 ou 4 ans et qui va donc évoluer.

#### **Jean-Raymond GARCIA**

On parle d'accompagnement associé à un projet manifestement. Avez-vous évoqué des accompagnements non liés à un projet mais au parcours d'un auteur, d'un producteur ? Je pense notamment à la mise en réseau, favoriser la mobilité, les délégations mises en œuvre assez tôt en région Nouvelle-Aquitaine et qui souffrent d'un déficit de moyen alors même que les communautés de professionnels se sont développées qualitativement. Il serait bien de prendre en compte la diversité des accompagnements et des projets et ne pas concentrer sur un axe.

#### **Katty POCHELU**

Pour compléter mes propos. Sur les projets en langue régionale, ce sont des projets plus difficiles à produire. Serait-il possible de qualifier les projets en langue basque comme des films fragiles. En Espagne, pour augmenter l'intensité des aides publiques, ces projets sont intégrés. Est-ce que cela pourrait être réfléchi au niveau de la convention, sur la notion de film fragile et l'intégration des langues régionales ?

#### **ALCA**

Sur la postproduction, c'est une idée qui a été longuement discutée à Brive, sur la base de ce qui existe (Nouvelle-Aquitaine Film Workout). Ce qui avait émergé, c'est qu'en l'état il manquait une régularité sur les sessions, moyens de soutenir les projets, impossible de soutenir les projets qui sortent du schéma classique de production. Idée à développer de votre part : récurrence, mise en place d'une aide à la fois proche et différente de celle qui existe actuellement ?

#### **Marie LESAY**

Sur la récurrence, 2 fois par an, ça semble un minimum. Ça dépend des projets, ceux qui sont complètement autoproduits et qui s'inscrivent dans un calendrier plus souple. Est-ce qu'attendre 6 mois pour déposer, c'est « grave » ? Si on dit que c'est aussi ouvert aux films qui ont bénéficié d'aides publiques ou privées, et qui s'inscrivent dans un calendrier précis ? Il y a 2 typologies de projets. Et, est-ce que ce ne sont que des films autoproduits ou des films avec financement mais qui restent fragiles ? Avec un montant limité pour cette 2e option comme en Ile de France ou Cinéma 93 (max 60 000€) ?

## **ALCA**

Ça pourrait être effectivement deux canaux différents. Une session dédiée aux projets déjà soutenus et une session réservée à des films autoproduits. Ça permettrait de faire émerger des auteurs et des autrices qui ne passent pas forcément par l'écrit pour faire un film.

## **Marie LESAY**

A titre d'expérience, dans ces commissions d'aide à la postproduction, les films autoproduits ne sont pas moins bien jugés que des films financés mais fragiles. Je ne vois pas forcément la nécessité de séparer. C'est plus une histoire de calendrier.

## **Jean-Raymond GARCIA**

La question soulevée est liée aux fonds filières. Une des grandes difficultés, c'est qu'il n'y a qu'une seule session par an à date. Seule le COMTV répond à plusieurs sessions. Il y a vraisemblablement un renforcement de ces commissions à réfléchir. Même en Seine-St-Denis où cette aide à la postproduction était très présente, le dispositif est questionné avec une volonté de préférence régionale qui n'a rien à voir avec une stratégie territoriale. Il y a une réflexion à mener, à consolider. Si le budget est constant, c'est aussi redéployer des moyens en fonction des objectifs. C'est le principal intérêt de ces concertations.

## **Alexandre PERRIER**

Les aides sont en train de disparaître dans différentes collectivités alors qu'elles sont fondamentales pour l'émergence, aussi bien des auteurs que des producteurs. Ça permet d'avoir une vraie dynamique, de structurer la postproduction en région. C'est au cœur du dispositif de pouvoir nourrir les équipes techniques en région, c'est pour cela que ça devrait être plus récurrent. 2 à 3 fois par an, avec une manière de réfléchir sur l'étude des films : jury professionnel, hybride, l'idée d'éducation aux images ? Faire des liens entre les différents objectifs de la région : former les industries, les auteurs, reconquérir le public. On devrait réfléchir les propositions pour qu'elles répondent à plusieurs objectifs et plusieurs maillons.

## **David HURST**

Au niveau du CNC, l'aide au cinéma du monde, ont monté le plafond du 3e collège qui passe de 60 000€ à 70 000€. Ça montre bien l'intérêt et la nécessité de soutenir certaines œuvres au stade de la postproduction. Beaucoup de gens prennent moins de risques au moment du préfinancement, notamment du côté des distributeurs, ça devient une aide fondamentale.

Je veux insister sur un des points évoqués par Marie : un des critères serait le montant auquel le projet a déjà accédé ? Il me semble qu'il y a un plafond en Nouvelle-Aquitaine. Montant à discuter aussi parce que malgré certains financements, un projet peut rester très fragile.

## **ALCA**

Cette question de plafond/plancher est à considérer en fonction de la nature de l'œuvre ou quel que soit le type ?

## **David HURST**

Quel que soit le type d'œuvre mais il faut moduler avec le format. Je veux insister sur le fait qu'on a de plus en plus besoin des aides à la postproduction pour finaliser un film.

## **Jean-Raymond GARCIA**

Beaucoup d'interrogations soulevées sur l'implication des prestataires de la région au titre du Nouvelle-Aquitaine Film Workout. Je vous invite à lire ou relire les comptes-rendus, ça ne concerne pas uniquement les auteurs et les producteurs mais aussi les industries techniques. Sur la question de

l'émergence, on en parle beaucoup, veiller à prendre en compte la question des auteurs décentralisés. Il s'agit aussi de consolider des parcours et pas seulement être sur les débutants et l'émergence.

#### **ALCA**

On pourra revenir sur ce point s'il y a d'autres idées. Le 3e point évoquer : l'aide à la structuration d'une distribution commerciale des œuvres régionales. L'expertise de CINA, notamment autour de l'accès des films en salle est très importante.

#### **Jean-Raymond GARCIA**

Ce que j'avais évoqué à plusieurs reprises et sans remettre en cause une initiative privée, c'était d'envisager de faire évoluer ou de poser dans les conventions qui lient les collectivités aux bénéficiaires, un article qui préciserait les conditions de distribution du film en région, qui pourraient être encouragés par une aide spécifique à l'intention de la société de production. Ce type de dispositif, s'il devait être réfléchi, devrait l'être avec les salles de cinéma. J'ai été très frappé, au-delà du travail mené par CINA, par le fait que si les films sont pris en salle, ils le sont beaucoup moins par la presse locale, en termes de promotion. C'est un dossier à envisager auprès de la presse quotidienne régionale. Peu de considérations faites pour des longs-métrages que l'on aurait écrits ou développés.

Et un dernier point, il y a une aide au programme d'activité des sociétés de production, ce qui a été un trait d'attractivité pour l'implantation en Nouvelle-Aquitaine, je pense que ça pourrait être intéressant de renforcer cette aide et d'envisager, pour encourager l'écosystème, une facilitation à des entreprises de distribution pour s'installer sur le territoire et être en proximité.

#### **CINA**

Sur la question des conventions, je suis d'accord avec Jean-Raymond. Lorsque l'on a la liste, la plupart des sociétés n'ont pas l'information et ne donnent donc pas la primeur au territoire. S'il y avait une obligation que dès que le film a été subventionné par la région (facilitation d'avant-première et venue d'équipe, accès à un lien de visionnage...), cela permettrait de faciliter le travail de promotion en région. Pour l'implantation de distributeurs ici, pas d'avis mais c'est plus facile effectivement de travailler avec des sociétés régionales ou en tout cas des distributeurs qui connaissent le territoire.

#### **ALCA**

On parle de distribution de films en salle de cinéma mais il y a une question : tous les films ont-ils vocation à être diffusés en salle ? Lors des points évoqués sur les différentes réunions, le volume important a été évoqué. Je pense ici à l'audiovisuel.

#### **Alexandre PERRIER**

La problématique, c'est qu'on pense tout de suite à une sortie nationale mais qui n'est pas toujours adaptée à toutes les typologies de film. Or ils n'ont pas tous l'agrément (festivals...). Pour tous les visionnages hors-média, il y a tout un réseau qui permet d'être diffusé dans un circuit non conventionnel, permet d'organiser des sorties qui ont un impact. Il faut repenser la distribution différemment, en partant du régional et de l'intrarégional. Il y a des exemples qui marchent, des choses structurantes mais il nous manque encore un jalon, un rouage pour travailler les sorties, sur du récent ou non. S'appuyer sur les festivals aussi. Pas uniquement appuyer sur un effort public mais sur du privé aussi avec la réunion des producteurs par exemple. On pense distribution des films mais aussi renouvellement des publics. Il faut faire vivre les œuvres, aidées par la région ou non, dans les circuits classiques ou non. Programme sur 1, 2 ou 3 ans plutôt que sur projet par projet. Parce que c'est la réalité, il faut aider une stratégie.

#### **David HURST**

Pour abonder, ce qui est clair, c'est qu'il y a une nécessité de porter une attention toute particulière à certains films qui ne trouvent pas de canaux de distribution. Exemple très concret : film co-produit qui

sort en film, Anhell69, film hybride, sélectionné dans plus de 120 festivals, nombreux prix reçus et qui n'a pas trouvé de distributeur classique. J'ai donc décidé de le sortir. Travail très compliqué, embauche d'une personne pour faire de la programmation, boulot monstrueux notamment pour les films d'auteurs. Première régionale à La Lanterne à Bègles ce soir puis à Paris demain. Ça se transforme en évènementiel sur 6 semaines, quarantaine de projections (ce qui n'est pas si mal). Côté CINA, comment ça se passe avec les salles ? Comment on fait pour accompagner tel ou tel film ? Pas de problème sur le fait que ça soit une sortie événementielle mais c'est extrêmement compliqué. Pour être encore plus concret, 6000€ d'investissement pour ces événements avec la venue d'une personne de Colombie. Presse extrêmement élogieuse sur le sujet mais ça ne suffit pas. Est-ce qu'il faut revenir à l'aide au programme d'entreprise et abandonner celle éditoriale qui n'aide pas à la structuration de l'entreprise ? Et avoir un volet spécifique sur la distribution. Ou est-ce qu'on favorise l'implantation de structures dédiées en région ? Le film a été écrit ici, tourné en Colombie, post produit ici... L'apport de la Nouvelle-Aquitaine est décisif pour ce film et je peine maintenant à le montrer ici...

### **CINA**

Sur ce film, moins de salles que sur les 2 précédents films cités. La date a été décisive parce que les salles voulaient organiser des débats avec des étudiants, impossible en ce moment donc décalée à la rentrée. Quand on présente les films aux distributeurs de salle, il y a des réactions et de l'intérêt. Quand ce sont des films classés Recherche ça limite le nombre de salles accessibles.

### **ALCA**

Doit-on aider les sociétés de production actuelles qui se retrouvent à faire de la distribution ou alors créer une entité distincte pour la distribution des œuvres régionales ?

### **David HURST**

Tout le monde dit que le film est singulier mais commercialement trop compliqué. Donc, seul le réseau de distribution peut mener ce combat-là. Quand on bosse autant d'années sur un film qui mérite d'être vu avec le bon écran et le bon son, impossible de lâcher l'affaire. Ou alors il faudrait mutualiser.

### **Jean-Raymond GARCIA**

Je pense très sincèrement que c'est en posant des conditions de réciprocité que l'on peut déployer une politique de distribution-diffusion des œuvres soutenues par la région et les autres collectivités. Le marché est de plus en plus rude pour des films d'auteurs relativement pointus ou des productions légères. La Région intervient à la fois sur des films Art et Essai porteurs ou sur des œuvres plus fragiles économiquement, pas d'incompatibilité. La question c'est de créer les conditions d'une meilleure proximité entre les interlocuteurs qualifiés (les distributions, quel que soit leur nature) avec le réseau des salles de cinéma. Il y a un existant qu'il convient d'interroger, de renforcer, d'écouter. Quand je suis arrivé en Aquitaine, j'étais très surpris par les conditions posées aux producteurs dans le court-métrage. Trouver les moyens de mieux qualifier les pratiques des uns et des autres, sur un objet solidaire.

Et un point : il faut impérativement que le Conseil Régional revienne pour l'aide au programme d'activités aux entreprises à des crédits fonctionnement. Il y a des enjeux de stratégie d'initiative régionale, qui dans notre région ne sont pas strictement posés sur des projets Localistes ou locaux. Ces projets sont des ambassadeurs de notre politique, il faut leur donner des moyens pour renforcer leur présence sur le territoire. J'ai eu la chance de bénéficier du concours de CINA pour Le Chevalier noir, très heureux de pouvoir partager avec les spectateurs ce film tourné en partie en région. Les publics étaient, me semble-t-il, sincèrement intéressés par quelque chose qu'ils découvraient sur la politique régionale. C'est presque de la pédagogie. Et on en revient aux questions de transmission et d'éducation aux images, on devrait avoir en qualité de producteur ou d'auteur, plus de liens avec vos collègues de l'éducation aux images. Il y a matière à améliorer ces rapports-là.

### **ALCA**

Autre point évoqué notamment à Brive, cet échange autour de la prise en compte de l'éducation aux images et/ou au cinéma dans le parcours d'auteur. Comment prendre en compte l'EAI dans les dispositifs ?

### **Jérôme POLIDAOR**

Dans la question des parcours d'auteurs, tout ce qui est intervention EAI sous diverses formes pourrait être mieux considéré, notamment sur les prérequis pour accéder à certaines aides. Dans le parcours d'auteur, ce qui est retenu pour candidater, c'est par exemple un film sorti en salles, sélectionné en festival de catégorie A... Il y a toute une partie de nos activités qu'on enlève de nos CV parce que ça sort du côté professionnel qu'on entend. Il faudrait aussi réfléchir sur la diffusion des films amateurs et d'ateliers. On parle des œuvres diffusées aussi et hormis quelques exceptions, ça reste une sous-catégorie. Il y a de nombreux films qui sont dédiés à des ateliers ou festivals. Comment réfléchir à cette diffusion-là.

### **Jean-Raymond GARCIA**

Comment prendre en considération l'EAI dans les dispositifs de soutien, interviendrait dans les critères d'éligibilité ou les conditions de réciprocité imposées aux bénéficiaires : et les films issus d'ateliers d'EAI qui ne répondent pas à la même dynamique et qui ont besoin d'un travail de diffusion. Les télévisions locales se sont regroupées pour diffuser les films réalisés en Master de l'université avec des invités plateaux qui sont les étudiants et chargés de cours. Dans la CPO, on pourrait envisager une fenêtre sur ces films d'ateliers qui pourraient permettre de valoriser à la fois les établissements, les équipes pédagogiques, les intervenants et les publics. Comment on peut trouver une deuxième vie pour ces films ? Je ne trouve pas le lien si naturel entre les acteurs de l'EAI et nos propres productions, dès l'instant où elles pourraient avoir un intérêt pour les dispositifs. Lycéens et apprentis au cinéma prévoient-ils toujours un trimestre dédié à un programme régional ? Ce qui ne signifiait pas que le film devait forcément être produit ou tourné dans la région.

### **ALCA**

En effet, le programme régional a toujours lieu pour les académies de Bordeaux et de Poitiers.

### **Jérôme POLIDOR**

Je soulève un point de vigilance, il ne faut absolument pas qu'une contrepartie d'EAI devienne obligatoire pour une aide. L'aide à l'écriture risquerait de devenir une rémunération pour animer des ateliers artistiques.

### **Jean-Raymond GARCIA**

Il ne faut pas que soit considéré comme accessoires ou anodine l'expérience de conduite d'atelier de l'EAI.

### **CINA**

Nous avons une bonne marge de progression à faire en Nouvelle-Aquitaine. Il y a trois opérateurs sur le territoire mais qui ne travaillent pas assez en infrarégional : manque d'animation concernant l'éducation aux images. Cinéma 93 regarde de près ce qui se passe en Nouvelle-Aquitaine. Le 7 juin a lieu l'assemblée générale CINA, on ne manquera pas de faire passer par l'agence les données concrètes sur les missions qui nous sont données. On a des outils statistiques qui permettent de remettre dans le marché des œuvres qui ne l'étaient pas réellement. Un vrai travail de sensibilisation auprès des exploitants.

Deuxième chose, tous les enjeux sont entendables, sur l'aide au programme qui permettrait de mieux travailler la question de la distribution, je rappelle que du côté de l'exploitation, il y a une réforme en cours de l'Art & Essai. Nous nous battons pour qu'elle soit suivie d'effets bénéfiques pour les 950 salles qui dépendent des milieux ruraux. Le syndicat SCARE qui représente de nombreuses salles Art et Essai a beaucoup œuvré sur ce point et vos films très souvent portés par ces salles. Le CNC a mis un

million d'euros en plus pour continuer à faire en sorte que les salles de cinéma aient envie de diffuser de l'Art & Essai.

Il y a un décret qui va bientôt passer sur le cinéma non-commercial. Le lien est à avoir ici et sur la spécificité de ce décret de rendre inopérant toute relation commerciale entre des ayants-droits et des supports de diffusion (éditeur, médiathèque, festivals). Enfin, le rapport Cluzel en cours côté CNC, relativement dangereux selon les membres du SDI, ce sont ces sujets politiques qui risquent de malmener la concertation en cours. Il faut contextualiser ce qui sort de nos échanges, on n'est pas hors-sol mais essayons de rentrer un peu plus dans les détails de ces textes par rapport à ce que vous pouvez revendiquer pour que cela ait plus d'effet.

**Jean-Raymond GARCIA**

Quelle marge de manœuvre ont les professionnels dans les semaines qui viennent concernant la concertation ? Que se passe-t-il le 3 Juillet ?

**ALCA**

Nous vous rappelons que la méthodologie et le calendrier de ces concertations est disponible en ligne. Les éléments issus de nos échanges font l'objet d'un compte-rendu, qu'ensuite tous ces éléments sont échangés lors d'un comité technique où les différents techniciens des structures signataires sont présents. De là émergent des éléments qui remontent ensuite au comité de pilotage avec les signataires.

Le 3 juillet, il y aura une synthèse de cette première phase de concertation pour que tout le monde soit au même niveau d'information, et il y aurait une présentation de premières propositions, ça veut dire que rien ne sera encore arrêté puisque le COPIL aura lieu plutôt durant l'été.

**David HURST**

Il est essentiel d'avoir un temps d'arbitrage avec les professionnels avant les arbitrages qui seraient définitifs et avant la rédaction du nouveau règlement, ça nous paraît absolument indispensable.

**Jean-Raymond GARCIA**

Prévoir des temps d'échanges via des groupes de travail plus restreints, associant producteurs et auteurs.

**ALCA**

Ce sera évidemment transmis au CoTech.

Merci à toutes et tous.

---